



Lestrem le 06 juin 2019

# ENCORE UN BON ACCORD



Ce jeudi 6 juin s'est tenue la deuxième réunion de Négociations Annuelles Obligatoires.

La **CFDT** a été force de proposition et a donné un accord de principe. Lors de la négociation, la **CFDT** a préservé le talon pour les coefficients inférieurs à 283 afin de garantir une progression du pouvoir d'achat pour les plus bas salaires.

## Accord donné par la CFDT :

- ✓ Remise à zéro de l'apurement
- ✓ **INSEE (PHP)** 1,3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- ✓ **Augmentation** du POUVOIR D'ACHAT de 0,9% avec un talon de 27,70 € au 1/1/2019
- ✓ Médaille pour 35 ans d'ancienneté avec une prime de 600€
- ✓ Prise en charge de la cotisation mutuelle par l'entreprise à hauteur de 5% pour toutes les catégories socio-professionnelles.
- ✓ Prime pour le personnel en PGI (accord à négocier)
- ✓ Mise en place d'une enveloppe de 100 000€ dans l'accord égalité professionnelle femmes-hommes pour rattraper les salaires des femmes issues de **toutes les catégories socio-professionnelles**.
- ✓ Publication dans Workday pour les cadres
  - ✓ Du grade et du segment avant fin 2019
  - ✓ Communication salaire médian pour le grade et le segment en 2020
- ✓ Procédure de passage technicien et cadrification par honorariat
- ✓ Ouverture accord handicap



L'accord signé par la CFDT est le deuxième meilleur accord de salaire de tous les temps !!!  
Ces 3 dernières années les accords signés par la CFDT donnent des augmentations de pouvoir d'achat importante d'environ 1300€/brut/an pour les coefficients inférieur 283.

## INTERESSEMENT FINANCIER :

La formule mixte périmètre France + Groupe négociée par la CFDT a permis d'obtenir une enveloppe d'intéressement de 4,7M€ soit 1,9M€ de plus que la formule France. Cette innovation faite par la CFDT apporte un complément de revenu de plus de 500€ par salarié.e.

## ENCORE UN ACCORD NÉGOCIÉ ET SIGNÉ PAR LA CFDT !

